

RCS : SEDAN Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

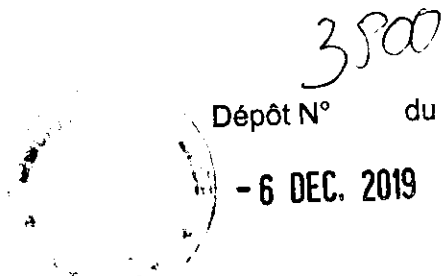
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00428 Numéro SIREN : 528 234 222 Nom ou dénomination : FINANCIERE JACQUEMARD

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 3800

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

ROUTE DE VRIGNE-MEUSE
PARC ACTIVITE ECOVERT
08440 VIVIER AU COURT



COMPTES ANNUELS

ACR-ADC CABINET PIERQUIN
18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ
03-24-59-70-50

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise ROUTE DE VRIGNE-MEUSE

08440 VIVIER AU COURT

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

5 2 8 2 3 4 2 2 2 0 0 0 2 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 0 0 4 2 0 1 9		N-1 13 0 0 4 2 0 1 8		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 000	2 000	2 000		
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 056	1 009	5 047		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	799 925	799 925	803 925		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI					
	TOTAL (II)		BJ	BK	807 981	1 009	806 972	805 925
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
En cours de production de biens		BN	BO					
En cours de production de services		BP	BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR	BS					
Marchandises		BT	BU					
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	21 948	21 948	91 176		
	Autres créances (3)	BZ	CA	77 934	77 934	73 272		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	106 770	106 770	10 415		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	17 076	17 076	634		
	TOTAL (III)		CJ	CK	223 729	223 729	175 497	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 031 709	1 009	1 030 700	981 422
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
	Clause de réserve de propriété *	Immobilités :						
	Stocks :					Créances :		

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :188...100.....)	DA	188 100	188 100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	18 810	18 810	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	649 954	583 147	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	115 849	126 807	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	972 713	916 864	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 143	5 412	
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 019	49 146	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	11 826	10 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	57 988	64 558		
Ecart de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 030 700	981 422		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	57 988	64 558		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SASU FINANCIERE JACQUEMARD				Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	350 035	FH		FI	350 035	324 380
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	350 035	FK		FL	350 035	324 380	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	42	44	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	350 080	324 425
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	78 584	58 535	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 714	7 964	
	Salaires et traitements*					FY	142 123	144 581	
	Charges sociales (10)					FZ	76 838	70 786	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	1 009	195	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)					GE	4	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	304 274	282 064
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	45 806	42 361
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	75 000	90 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 029	993	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	76 029	90 993	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	76 029	90 993	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	121 835	133 354	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		1 540	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 000	1 540	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(1 540)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 986	5 007	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	430 108	415 418	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	314 260	288 611	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	115 849	126 807	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	produits de locations immobilières		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(3) Dont {	HP	- Crédit bail mobilier *		
			- Crédit bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	76 028	90 993	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	42	44	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PDTS CESSION ELEMENTS ACTIFS				4 000	
VNC DES ELEMENTS ACTIFS CEDES		4 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Subventions d'équipement	NA
--------------------------	----

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	x
---	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Montant des engagements financiers	NA
Informations en matière de crédit bail	NA
Engagement en matière de pensions et retraites	NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	NA
Liste des filiales et participations	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	NA
Transferts de charges	NS
Frais accessoires d'achat	NA
Valeurs mobilières	NA
Produits et charges sur exercices antérieurs	NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS Financière JACQUEMARD sis à VIVIER-AU-COURT (08440), Parc
Activité Ecovert, Route de Vrigne-Meuse dont le secteur d'activité est la gestion
de portefeuille titres (Holding)**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2019, dont le total est de 1 030 700.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 350 035.00 Euros et dégagant un bénéfice de 115 848.62 été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

La société a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, l'inscription en frais d'établissement,
- en ce qui concerne les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale :

Depuis le 1er Mai 2015, la société SAS Financière JACQUEMARD a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Le périmètre d'intégration comprend :

- société mère intégrante : SAS Financière JACQUEMARD
- société filiale intégrée : SC C.M.T.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Informations relatives au CICE

Le montant du CICE au titre de la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes pour un montant de 2.280 € relative aux salaires de l'année 2018 ; sur l'exercice précédent une provision avait été comptabilisée au titre des salaires couvrant la période du 1er janvier 2018 au 30 avril 2018 pour un montant de 744 €, soit un montant global de 1.536 € enregistré en contrepartie des frais de personnel.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 000		
Installations générales agencements aménagements divers			2 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 156
TOTAL			6 056
Autres participations	803 925		
TOTAL	803 925		
TOTAL GENERAL	805 925		6 056

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 000	2 000
Installations générales agencements aménagements divers			2 900	2 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 156	3 156
TOTAL			6 056	6 056
Autres participations		4 000	799 925	799 925
TOTAL		4 000	799 925	799 925
TOTAL GENERAL		4 000	807 981	807 981

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		323		323
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		686		686
TOTAL		1 009		1 009
TOTAL GENERAL		1 009		1 009

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	323				
Matériel de bureau informatique mobilier	686				
TOTAL	1 009				
TOTAL GENERAL	1 009				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	21 948	21 948	
Impôts sur les bénéfices	1 302	1 302	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 159	1 159	
Groupe et associés	75 406	75 406	
Débiteurs divers	67	67	
Charges constatées d'avance	17 076	17 076	
TOTAL	116 958	116 958	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 143	7 143		
Personnel et comptes rattachés	7 347	7 347		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 052	17 052		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 947	10 947		
Autres impôts taxes et assimilés	3 674	3 674		
Autres dettes	11 826	11 826		
TOTAL	57 988	57 988		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	100.0000	1 881			1 881

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
NOM COMMERCIAL	2 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	21 810
Total	21 810

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 923
Dettes fiscales et sociales	1 830
Autres dettes	11 826
Total	17 579

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Honoraires : 2.475 €
- Frais d'actes & de contentieux : 45 €
- Services bancaires : 66 €
- Tickets restaurants : 700 €
- TVA sur FNP : 638 €

Dettes fiscales & sociales :

- Taxe sur les salaires : 1.570 €
- Formation continue : 260 €

Autres dettes :

- Frais de déplacements : 9.276 €
- Avoir à établir redevances : 2.125 €
- TVA sur AAE : 425 €

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 076
Total	17 076

Charges constatées d'avance d'exploitation :

- Médecine du travail : 64 €
- Téléphonie : 199 €
- Frais de déplacement : 313 €
- Publicité : 16.500 €

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	799 925		
Créances clients et comptes rattachés	19 260		
Autres créances	75 406		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		76 029

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

COM'FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél : 03-24-37-69-90
Fax : 03-24-55-78-59

Société de commissaires aux Comptes
inscrite près la cour d'appel de REIMS

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 188 100 Euros

Siège Social :

Parc Activité Ecovert
Route de Vrigne Meuse
08440 VIVIER AU COURT

SIRET : 528 234 222 000 16
Code A.P.E. : 7010 Z

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Avril 2019

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 Avril 2019

A l'Assemblée Générale de la société FINANCIERE JACQUEMARD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « FINANCIERE JACQUEMARD » relatifs à l'exercice clos le 30 Avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

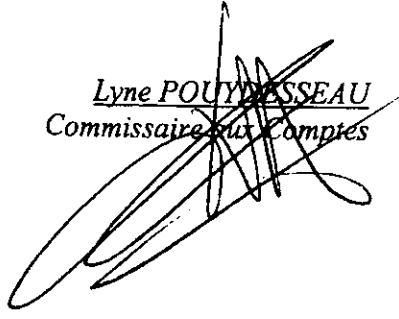
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Charleville-Mézières,

Le 10 octobre 2019

Lyne POUYDESSEAU
Commissaire aux Comptes



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SASU FINANCIERE JACQUEMARD

ROUTE DE VRIGNE-MEUSE
PARC ACTIVITE ECOVERT
08440 VIVIER AU COURT

COMPTES ANNUELS

ACR-ADC CABINET PIERQUIN
18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ
03-24-59-70-50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2019 12			Exercice N-1 30/04/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 000		2 000	2 000		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	6 056	1 009	5 047		5 047	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	799 925		799 925	803 925	4 000	0.50
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	807 981	1 009	806 972	805 925	1 047	0.13
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	21 948		21 948	91 176	69 228	75.93
	Autres créances	77 934		77 934	73 272	4 662	6.36
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	106 770		106 770	10 415	96 355	925.15
	Charges constatées d'avance (3)	17 076		17 076	634	16 442	NS
	Total III	223 729		223 729	175 497	48 231	27.48
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 031 709	1 009	1 030 700	981 422	49 278	5.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/04/2019 12	Exercice N-1 30/04/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 188 100) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	188 100	188 100		
	Réserves				
	Réserve légale	18 810	18 810		
	Réserves statutaires ou contractuelles	649 954	583 147	66 807	11.46
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	115 849	126 807	10 958	8.64
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	972 713	916 864	55 849	6.09
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 143	5 412	1 730	31.97
	Dettes fiscales et sociales	39 019	49 146	10 127	20.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	11 826	10 000	1 826	18.26
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	57 988	64 558	6 571	10.18
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 030 700	981 422	49 278	5.02

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

57 988

64 558

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2019 12			Exercice N-1 30/04/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	350 035		350 035	324 380		25 655	7.91
Chiffre d'affaires NET	350 035		350 035	324 380		25 655	7.91
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			42	44		1	2.66
Autres produits			2	1		1	56.20
Total des Produits d'exploitation (I)			350 080	324 425		25 655	7.91
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			78 584	58 535		20 049	34.25
Impôts, taxes et versements assimilés			5 714	7 964		2 249	28.24
Salaires et traitements			142 123	144 581		2 458	1.70
Charges sociales			76 838	70 786		6 052	8.55
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 009	195		814	417.53
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4	4		1	19.11
Total des Charges d'exploitation (II)			304 274	282 064		22 209	7.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 806	42 361		3 445	8.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2019 12	30/04/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	75 000	90 000	15 000	16.67
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 029	993	35	3.56
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	76 029	90 993	14 965	16.45
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	76 029	90 993	14 965	16.45
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	121 835	133 354	11 519	8.64
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 000		4 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	4 000		4 000	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 000		4 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 540	1 540	100.00
Total VIII	4 000	1 540	2 460	159.79
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 540	1 540	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	5 986	5 007	979	19.55
Total des produits (I+III+V+VII)	430 108	415 418	14 690	3.54
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	314 260	288 611	25 648	8.89
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	115 849	126 807	10 958	8.64

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

76 028 90 993

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NA
Evénements significatifs postérieurs à la clôture		NA
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
Informations générales complémentaires	x	
Informations complémentaires (CICE)	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés	x	
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours		NA
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Opérations à long terme		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Différence d'évaluation sur les titres		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	x	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Subventions d'équipement NA

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	NA
Montant des engagements financiers	NA
Informations en matière de crédit bail	NA
Engagement en matière de pensions et retraites	NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	NA
Liste des filiales et participations	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	NA
Transferts de charges	NS
Frais accessoires d'achat	NA
Valeurs mobilières	NA
Produits et charges sur exercices antérieurs	NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS Financière JACQUEMARD sis à VIVIER-AU-COURT (08440), Parc
Activité Ecovert, Route de Vrigne-Meuse dont le secteur d'activité est la gestion
de portefeuille titres (Holding)**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2019, dont le total est de 1 030 700.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 350 035.00 Euros et dégageant un bénéfice de 115 848.62 été établis selon les normes définies par les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du recueil reprenant l'ensemble des normes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice ; ces normes comprennent les dispositions réglementaires issues du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, les règlements ultérieurs de l'ANC le modifiant & les dispositions infra-réglementaires issues des notes de présentation des règlements de l'ANC, des avis du CNC ainsi que de leur note de présentation, des recommandations du CNC et de l'ANC et, enfin, des communiqués, des prises de position et des notes d'information.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2018 au 30/04/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président de la société.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

La société a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, l'inscription en frais d'établissement,
- en ce qui concerne les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés, la comptabilisation en charges.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les coûts de développement,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Informations générales complémentaires

Régime de l'intégration fiscale :

Depuis le 1er Mai 2015, la société SAS Financière JACQUEMARD a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Le périmètre d'intégration comprend :

- société mère intégrante : SAS Financière JACQUEMARD
- société filiale intégrée : SC C.M.T.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Informations relatives au CICE

Le montant du CICE au titre de la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes pour un montant de 2.280 € relative aux salaires de l'année 2018 ; sur l'exercice précédent une provision avait été comptabilisée au titre des salaires couvrant la période du 1er janvier 2018 au 30 avril 2018 pour un montant de 744 €, soit un montant global de 1.536 € enregistré en contrepartie des frais de personnel.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 000		
Installations générales agencements aménagements divers			2 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 156
TOTAL			6 056
Autres participations	803 925		
TOTAL	803 925		
TOTAL GENERAL	805 925		6 056

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 000	2 000
TOTAL			2 000	2 000
Installations générales agencements aménagements divers			2 900	2 900
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 156	3 156
TOTAL			6 056	6 056
Autres participations		4 000	799 925	799 925
TOTAL		4 000	799 925	799 925
TOTAL GENERAL		4 000	807 981	807 981

VISA

SARL COM FIDUCE ARDENNES

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers		323		323
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		686		686
TOTAL		1 009		1 009
TOTAL GENERAL		1 009		1 009

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	323				
Matériel de bureau informatique mobilier	686				
TOTAL	1 009				
TOTAL GENERAL	1 009				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	21 948	21 948	
Impôts sur les bénéfices	1 302	1 302	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 159	1 159	
Groupe et associés	75 406	75 406	
Débiteurs divers	67	67	
Charges constatées d'avance	17 076	17 076	
TOTAL	116 958	116 958	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 143	7 143		
Personnel et comptes rattachés	7 347	7 347		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 052	17 052		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 947	10 947		
Autres impôts taxes et assimilés	3 674	3 674		
Autres dettes	11 826	11 826		
TOTAL	57 988	57 988		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	100.0000	1 881			1 881

VISA

SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
NOM COMMERCIAL	2 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Evaluation des amortissements

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

En l'absence de décomposition, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	21 810
Total	21 810

Créances clients et comptes rattachés :

- Clients factures à établir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 923
Dettes fiscales et sociales	1 830
Autres dettes	11 826
Total	17 579

Dettes fournisseurs et comptes rattachés :

- Honoraires : 2.475 €
- Frais d'actes & de contentieux : 45 €
- Services bancaires : 66 €
- Tickets restaurants : 700 €
- TVA sur FNP : 638 €

Dettes fiscales & sociales :

- Taxe sur les salaires : 1.570 €
- Formation continue : 260 €

Autres dettes :

- Frais de déplacements : 9.276 €
- Avoir à établir redevances : 2.125 €
- TVA sur AAE : 425 €

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 076
Total	17 076

Charges constatées d'avance d'exploitation :

- Médecine du travail : 64 €
- Téléphonie : 199 €
- Frais de déplacement : 313 €
- Publicité : 16.500 €

VISA

SARL COM'FIDUCE ARDENNES

ANNEXE

Exercice du 01/05/2018 au 30/04/2019

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	799 925		
Créances clients et comptes rattachés	19 260		
Autres créances	75 406		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	840		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		76 029

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - EURL A.G.S.JACQUEMARD - EURL T.T.H. JACQUEMARD - EURL JACQUEMARD JACKY - SC C.M.T. - Participations détenues entre 10 et 50 % - SARL A.M.A. - SCI SCI VILLERS	8 000	161 894	100.00	8 000	8 000			770 426	111 487	5 000
	40 000	927 260	100.00	8 000	8 000			1 318 424	141 748	50 000
	100		100.00	783 776	783 776			5 382 399		20 000
	8 000	50 498	99.00	99	99	75 406		1 302	11 222	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	100	4 907	50.00 50.00	50 50				20 280	6 150	

VISA
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

« FINANCIERE JACQUEMARD »
Société par actions simplifiée au capital de 188.100 Euros
Siège social
Parc activité Ecovert – Route de Vrigne Meuse
08440 VIVIER-AU-COURT
528.234.222 RCS Sedan

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant au montant de 115.848,62 Euros de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| – à titre de dividendes, la somme de 60.000,00 Euros,
soit 31,90 Euros pour chacune des actions composant
le capital social, | 60.000,00 Euros, |
| – le solde, soit le montant de 55.848,62 Euros,
au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au
montant de 705.802,79 Euros, | 55.848,62 Euros, |

Total égal au bénéfice de l'exercice..... 115.848,62 Euros.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20%, soit une taxation globale de 30% à verser dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er Janvier 2020.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices clos, ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Montants</u>
2015/2016	60.192 Euros éligibles à l'abattement
2016/2017	40.000 Euros éligibles à l'abattement
2017/2018	60.000 Euros éligibles à l'abattement

Certifié conforme,
L'Associé unique et Président,
Christophe JACQUEMARD :

